

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 13 juin 2018 à 20 heures 00

L'An deux mille dix-huit, le treize juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE – M. MOUFLIER – M. GARY – Mme VIOLIER – Mme CORDIER – M. BRUNEL – M. LOBBE – M. PETITNIOT – Mme BOUCHER.

Absents : Mme BOURGIS – Mme DERUERE.

Représenté : M. DUBOIS par pouvoir à M. JULIEN Patrick.

Excusés : /

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme PATTE Marie-Claude a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 09 avril 2018

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2018 est adopté par les membres du Conseil Municipal.

Cependant, M. BRUNEL Gérard souhaite obtenir des explications sur la diminution des dotations.

Madame le Maire déclare que la dotation de solidarité rurale « cible » pour l'année 2018 ne rentre plus en compte dans la répartition des dotations et propose de faire un bilan positif ou négatif vers la fin de l'année.

De plus, Madame le Maire prend la parole en début de séance pour proposer l'ajout d'une question supplémentaire à l'ordre du jour portant sur l'adhésion de la collectivité au groupement de commande d'achat d'électricité constitué par l'USEDA. En effet, un courriel a été adressé par la Trésorerie Municipale de SAINT-QUENTIN sollicitant l'élaboration d'une nouvelle délibération prise par le Conseil Municipal afin de statuer sur la reconduction du marché conclu pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2019.

Au demeurant, les factures de fonctionnement correspondantes ne pourront être réglées.

Suite à l'exposé de la situation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter cette question à l'ordre du jour de cette séance.

3. Dépenses à imputer à l'article 6257 « Réceptions » du budget 2018

Le Conseil Municipal autorise le règlement sur l'article 6257 « Réceptions » du budget 2018 d'une somme de 160 € correspondant à l'achat de cartes-cadeau d'une valeur individuelle de 20 € remises aux participants du concours « Photographiez-moi un bâtiment ou édifice public ».

4. Participation financière de la Commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé

Les personnels de droit privé recrutés au titre des Contrats Unique d'Insertion doivent bénéficier obligatoirement d'une action d'accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité.

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 250 € à un agent en Contrat Unique d'Insertion représentant la contribution financière de la collectivité à l'action de formation choisie par l'intéressé.

5. Création d'un emploi d'Agent Technique Territorial permanent à temps non-complet – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Madame MARTINS-BALTAR ayant donné entière satisfaction dans l'accomplissement des tâches quotidiennes confiées durant ces trois dernières années passées en Contrat Unique d'Insertion et les besoins du service nécessitant la création d'un emploi d'Adjoint Technique, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 27 heures.

6. Demande de subvention au titre du Fonds de Concours 2018 auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois - Année 2018

Le Conseil Municipal décide la présentation d'un dossier de demande de subvention au titre du fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour l'année 2018 concernant la restauration de la Salle Polyvalente de l'étage (3^{ème} phase).

7. Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au sein du Syndicat du Bois l'Abbé

Suite à la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au syndicat du Bois l'Abbé et afin d'assurer une représentativité de celle-ci conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts du syndicat du Bois l'Abbé, le Conseil Municipal adopte une délibération désignant neuf délégués titulaires et neuf délégués suppléants qui siégeront au sein du comité syndical.

8. Demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur d'une somme de 142,40 € représentant un titre de recette émis par le recouvrement de restauration scolaire et d'un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.

9. Délibération relative à la médiation préalable obligatoire – Autorisation au Maire de signer la convention

Madame le Maire expose à l'Assemblée que l'article 5 de la loi n°2016-1547 du 18 décembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle prévoit que certains recours contentieux peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion. Elle annonce les bénéfices multiples pour la collectivité et pour l'agent (plus rapide, moins onéreux et plus humaine qu'un jugement au tribunal) de ce système.

Le Conseil Municipal approuve le dispositif et autorise Mme le Maire à signer la convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au Centre de Gestion.

10. Versement d'une subvention à l'association « Festival de Compiègne »

L'Association d'Animation Communale ayant accepté de prendre en charge l'organisation du spectacle chant lyrique du Festival de Compiègne décentralisé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'allouer une subvention complémentaire d'un montant de 400 € à l'association d'animation communale au titre de l'exercice 2018.

11. Fête Nationale du 14 juillet 2018

Il est procédé au recensement et à la répartition des Conseillers Municipaux disponibles le samedi 14 juillet 2018 pour l'organisation des différents jeux et animations proposés par la Municipalité, l'association d'animation communale prenant en charge la gestion de la buvette et du repas du 13 juillet 2018.

12. Adhésion au groupement d'achat d'électricité de l'USEDA

Après une obligation de mise en concurrence par les collectivités dont la puissance électrique est supérieure à 36 Kva au 01/01/2016 et afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements, Madame le Maire rappelle que l'USEDA avait proposé la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le contrat arrivant à terme au 31/12/2017, un nouveau marché a donc été conclu pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2019.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par l'USEDA et s'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante.

Informations diverses

- **Logement 32 rue de la Gare :**
Madame TATIN expose que l'avancée des travaux dans le logement suit son cours. La réfection de la toiture a débuté, les employés municipaux ont réalisé diverses opérations.
- **Restauration de la Salle Polyvalente de l'étage (3^{ème} phase) :**
Madame le Maire rappelle qu'une réunion MAPA a eu lieu le 12 juin 2018 pour l'ouverture des soumissions. Les travaux commenceront après le 14 juillet.
- **Lotissement rue Maurice MOREAU :**
Madame le Maire annonce que la convention entre l'OPAL et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est en cours de concrétisation.
- **Bâtiment des Communaux :**
M. LEFEVRE fait part à l'assemblée que les travaux concernant l'assemblage du bâtiment des communaux débuteront deuxième quinzaine d'Août.
- **Mise en place d'un système de vidéoprotection :**
Le choix de la société devant intervenir pour la mise en place d'un système de vidéoprotection a été décidé lors de la réunion MAPA du 12 juin 2018.
La société retenue est EURO INTÉGRITÉ INFORMATIQUE SERVICES. Les subventions portant sur ce projet sont toujours en attente.
- **Caserne des Sapeurs Pompiers :**
Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'au cours du mois de Mars une réunion avec le SDIS et les adjoints a eu lieu. A la suite Madame le Maire a rencontré deux des propriétaires concernés par cette implantation.
Après cette concertation, la proposition de deux emplacements est envisagée. Le SDIS dit préférer celle qui se trouve en bordure de la rue André BRULE et qui prend le moins de terres agricoles.

• **Comité de Jumelage :**

Un comité de jumelage sera mis en place prochainement concernant l'association de la ville de CARTHAGE en Caroline du Nord et la Commune de FLAVY-LE-MARTEL en souvenir du pilote Américain James Rogers Mc Connell.

Les personnes désirant faire partie de ce comité sont invitées à se faire connaître auprès de Madame LANCO.

Questions d'initiatives

- **M. BRUNEL Gérard** : - déplore que le Conseil Municipal n'ait pas eu connaissance de l'ensemble du projet définitif portant sur la mise en place d'un système de vidéoprotection. Il aurait souhaité que cette question soit inscrite à l'ordre du jour d'une réunion de Conseil Municipal afin qu'il y ait délibération de l'assemblée.

Madame le Maire rappelle l'historique des faits à savoir que dans un premier temps les officiers de gendarmerie se sont déplacés afin de définir les emplacements des caméras dans la commune, puis une réunion de commission s'est tenue à la mairie où le projet a été détaillé.

Au demeurant, lors du Conseil Municipal du 19/02/2018, l'assemblée s'était prononcé sur deux questions concernant des demandes de subventions DETR et FIPD où l'ensemble du projet avait été retracé. S'en était suivi un vote approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire estime que le fait d'avoir voté, après avoir été instruit sur l'affaire des demandes de subventions concernant la mise en place des caméras, correspond à un accord sur le principe et que rien, depuis cette date, n'a été modifié sur le projet initial.

A la suite de toutes ces informations, le projet a été porté au budget qui a été voté à la majorité, sans question de la part des conseillers.

- **Mme GROGNET Marie** : - sollicite auprès des membres du conseil une idée innovante pour le prochain concours photos qui aura lieu l'année prochaine.
 - Mme CORDIER Émeline propose le thème : « Photographiez-moi la vie à l'échelle des insectes ».
- **Madame BOUCHER Stéphanie** : - signale qu'une excavation s'est formée rue Maurice MOREAU.
- **Mme PATTE Marie-Claude** : - fait part qu'un regard de chambre « orange » s'est fracturé au niveau du numéro 19 lotissement Pré de la Justice.
 - souhaite connaître si la gymnastique pourra se pratiquer dans la salle du rez de chaussée pendant la durée des travaux de la restauration de la salle de l'étage.
- **Mme CORDIER Émeline** : - évoque un problème de visibilité au niveau du parking du collège. Elle souhaite qu'un élagage soit fait afin d'éviter tout problème de sécurité.
 - Mme CORDIER précise que l'association « A Nos Loulous » remercie la Municipalité pour le prêt de la salle de l'étage pour le loto spécial enfants, ainsi que le prêt de la salle de Madame MASSIAS pour « la fête de la famille ».
 - Porte à la connaissance qu'un problème de réception hertzienne persiste à partir d'une heure tardive et met en avant que cette perturbation pourrait être causée par les éoliennes.
- **M. LOBBE Joël** : - attire l'attention sur la réparation des nids de poule dans la rue du Détroit Bleu. M. VAN ISACKER souligne que cette réparation est provisoire étant donné qu'actuellement les employés municipaux interviennent sur plusieurs chantiers simultanément.
- **Mme VIOLIER Audrey** : - fait savoir qu'elle a reçu de la part de personnes âgées une demande portant sur le suivi d'une formation informatique pour les aînés. Mme le Maire répond que cette formation existe déjà et qu'elle est dispensée par « Véronique » au relais famille accueil.
- **M. MOUFLIER Alain** : - remercie la Commune pour le versement de la subvention communale annuelle.
 - informe que l'association UNC organisera un voyage à ALBERT.

- **M. GARY Franck** : - précise la date de la réunion de l'animation communale qui se tiendra le 25 juin 2018 à 19h00.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 26 juin 2018

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Claude PATTE

Danielle LANCO